

États financiers

Consortium ontarien pour l'apprentissage
en ligne

31 mars 2023

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 - 9

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite 200
15 Allstate Parkway
Markham, ON
L3R 5B4

T +1 416 366 0100
F +1 905 475 8906
www.GrantThornton.ca

Aux membres du
Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Markham, Canada
Le 22 juin 2023

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne

État de la situation financière

Au 31 mars

2023

2022

Actif

Court terme

Trésorerie	2 739 715 \$	3 120 391 \$
Débiteurs	420 766	714 924
Charges payées d'avance	<u>87 945</u>	<u>70 172</u>

3 248 426 3 905 487

Immobilisations corporelles (note 3)

11 708 31 571

Actifs incorporels (note 4)

215 524 406 158

3 475 658 \$ **4 343 216 \$**

Passif

Court terme

Créditeurs et charges à payer	621 810 \$	1 919 891 \$
Produits reportés (note 5)	<u>2 853 848</u>	<u>2 423 325</u>

3 475 658 \$ **4 343 216 \$**

Au nom du conseil,

_____, administrateur _____, administrateur

Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

Produits

Subventions gouvernementales (note 8)	15 108 695 \$	53 684 161 \$
Produits d'intérêts	116 770	2 369
Recouvrements de coûts	7 806	-
	<u>15 233 271</u>	<u>53 686 530</u>

Charges

Initiatives stratégiques	7 173 103	47 885 165
Salaires et avantages sociaux	5 034 599	4 237 200
Honoraires de professionnels	1 644 668	616 775
Amortissements	210 498	284 510
Location de locaux et assurances	268 395	267 537
Services informatiques et services financiers	529 031	283 774
Communications	317 368	92 023
Fournitures de bureau et entretien	22 154	17 585
Réunions, déplacements, conférences et frais d'inscription	33 455	1 961
	<u>15 233 271</u>	<u>53 686 530</u>

Excédent des produits par rapport aux charges

-

-

Actif net à l'ouverture

-

-

Actif net à la clôture

- \$

- \$

Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

Augmentation (diminution) de la trésorerie

Activités de fonctionnement

Excédent des produits par rapport aux charges	-	\$	-	\$
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement des immobilisations corporelles	19 864		19 438	
Amortissement des actifs incorporels	190 634		265 072	
	<u>210 498</u>		<u>284 510</u>	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	(23 668)		(1 021)	
Taxe de vente harmonisée	317 827		(528 446)	
Charges payées d'avance	(17 773)		(36 824)	
Créditeurs et charges à payer	(1 298 083)		1 375 192	
Produits reportés	430 523		(11 386 379)	
	<u>(380 676)</u>		<u>(10 292 968)</u>	

Activités d'investissement

Acquisition d'actifs incorporels	-		(3 533)	
----------------------------------	---	--	---------	--

Diminution de la trésorerie

(380 676) (10 296 501)

Trésorerie

À l'ouverture	<u>3 120 391</u>		<u>13 416 892</u>	
---------------	------------------	--	-------------------	--

 À la clôture

2 739 715 \$ 3 120 391 \$

Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

1. Nature des activités

Le Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne (l'« organisme ») a été constitué le 3 octobre 2014 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'organisme est exonéré de l'impôt sur le revenu, à l'exception des revenus provenant de biens, en vertu de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'organisme est un centre d'excellence collaboratif en matière d'apprentissage en ligne et assisté par la technologie. Il est régi et géré par les établissements postsecondaires financés par les fonds publics de l'Ontario.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») selon la méthode du report des apports grevés d'affectations externes.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'organisme conformément aux NCOSBL exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour l'exercice. En raison de l'incertitude inhérente à la formulation d'estimations, les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments qui sont visés par ces estimations et ces hypothèses comprennent les charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme se composent de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, l'organisme évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers au coût amorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels s'établissent comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels s'établissent comme suit :

Site Web	5 ans
Infrastructure de la bibliothèque libre	5 ans

Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels (suite)

L'organisme soumet ses immobilisations corporelles et ses actifs incorporels (actifs à long terme) à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable des actifs à long terme excède la somme des flux de trésorerie non actualisés découlant de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Comptabilisation des charges

Les charges ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et ont toutes été comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles se rapportent.

Comptabilisation des produits

Les subventions sont initialement comptabilisées à titre de produits reportés et sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils ont été reçus ou sont à recevoir et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits tirés du recouvrement des coûts se rapportent aux services d'infrastructure de bibliothèque fournis à des tiers selon le principe de recouvrement des coûts. Les produits sont initialement comptabilisés à titre de produits reportés et sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services ne sont pas reflétés dans les présents états financiers, du fait que la juste valeur de ces biens et de ces services ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

3. Immobilisations corporelles

			<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	56 029 \$	54 164 \$	1 865 \$	3 042 \$
Améliorations locatives	75 090	69 786	5 304	20 322
Mobilier et agencements	19 644	15 105	4 539	8 207
	<u>150 763 \$</u>	<u>139 055 \$</u>	<u>11 708 \$</u>	<u>31 571 \$</u>

L'organisme a procédé à des améliorations locatives au cours de l'exercice 2018. Un remboursement des améliorations locatives de 124 325 \$ reçu du propriétaire a été porté en déduction du coût des améliorations locatives.

Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

4. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Portail du site Web	1 207 014 \$	1 028 157 \$	178 857 \$	329 492 \$
Infrastructure de la bibliothèque libre	200 000	163 333	36 667	76 666
	1 407 014 \$	1 191 490 \$	215 524 \$	406 158 \$

5. Produits reportés

	Solde à l'ouverture	Fonds reçus	Dépenses	Total des remboursements	Solde à la clôture
Opérations et initiatives stratégiques 2016 – 2023	1 493 430 \$	5 683 623 \$	(5 995 262) \$	-	1 181 791 \$
Plateforme d'innovation collaborative de l'Ontario (PICO)	(234 750)	1 234 750	(607 214)	-	392 786
Stratégie d'apprentissage virtuel (SAV) pour les établissements	1 103 072	1 428 862	-	(2 516 711)	15 223
Stratégie d'apprentissage virtuel (SAV) pour les établissements – deuxième cycle de financement	-	8 127 500	(7 376 739)	-	750 761
Projet de micro-titres de compétences du Centre des Compétences futures	-	148 700	-	-	148 700
Recherche sur le passeport virtuel	-	200 000	(119 686)	-	80 314
Projet de recherche de la Ryerson University sur les micro-titres	(16 537)	16 537	-	-	-
Services d'infrastructure de bibliothèques	33 505	22 759	(6 978)	-	49 286
Programme en propriété intellectuelle	46 700	-	-	-	46 700
Programme avancé en propriété intellectuelle –	(2 095)	871 425	(920 196)	-	(50 866)
Français langue seconde	-	328 750	(89 597)	-	239 153
	2 423 325 \$	18 062 906 \$	(15 115 672) \$	(2 516 711) \$	2 853 848 \$

Consortium ontarien pour l'apprentissage en ligne

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

6. Engagements

L'organisme a conclu un contrat de location relatif à des locaux à bureaux qui arrive à échéance en 2028. Les paiements locatifs annuels minimaux futurs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2024	130 127 \$
2025	134 271
2026	134 271
2027	134 271
2028	134 271
Exercices subséquents	<u>55 946</u>
	<u>723 157 \$</u>

7. Instruments financiers

Les transactions portant sur les instruments financiers peuvent faire en sorte que l'organisme assume un ou plusieurs des risques financiers décrits ci-après ou qu'elle les transfère à une autre partie. Les informations à fournir permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'ampleur du risque lié aux instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit auquel l'organisme est exposé découle principalement de ses comptes débiteurs. Vu la nature de la TVH à recevoir, l'organisme ne considère pas le risque de crédit comme significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme s'entend du risque que l'organisme éprouve de la difficulté à honorer ses obligations liées à ses passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité du fait principalement de ses comptes créditeurs. L'organisme gère son risque de liquidité en conservant des soldes de trésorerie d'un montant supérieur à celui de ses obligations non remplies.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque auquel l'organisme est exposé du fait des fluctuations des cours de change. L'organisme n'est pas exposé à un risque de change important puisqu'il conclut peu d'opérations en monnaies étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur (le risque de prix) ou les flux de trésorerie futurs (le risque de flux de trésorerie) d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt étant donné la nature de ses instruments financiers.

8. Dépendance économique

L'organisme est dépendant sur le plan économique des subventions du ministère des Collèges et Universités.